

# Bref

## La **VAE**, quels **candidats**, pour quels **diplômes** ?

Créée en 2002, la VAE, validation des acquis de l'expérience, a suscité dès sa mise en place un afflux massif de demandes d'information. Parmi les personnes intéressées par ce dispositif, on peut estimer à la moitié seulement celles qui ont décidé de s'y engager effectivement. Ces candidats comptent une large majorité de femmes et bon nombre sont des demandeurs d'emploi. La plupart d'entre eux vise l'obtention d'un diplôme correspondant aux premiers niveaux de qualification. La VAE semble donc bien là répondre à l'une des vocations que lui avaient assignées ses promoteurs, à savoir soutenir les personnes les plus en difficultés sur le marché du travail... Sous réserve toutefois qu'elle vienne réellement offrir une nouvelle voie d'accès aux diplômes et non se substituer à celles déjà existantes.

Malgré l'existence de dispositifs antérieurs destinés à reconnaître la qualification acquise par l'expérience, c'est début 2002 qu'est véritablement instauré un droit d'accès à la certification professionnelle par la VAE, la validation des acquis de l'expérience (cf. encadré page 3). Conçue pour répondre aux besoins grandissants de qualification de « la société de la connaissance » et mettre en œuvre le principe de « formation tout au long de la vie » adopté dans le cadre européen, la VAE vise à développer considérablement les possibilités d'obtention de diplômes en cours de vie active.

Accompagnée d'une véritable campagne de communication, sa mise en place s'est traduite par un afflux important de demandes. Pour y faire face, les différents ministères valideurs, c'est-à-dire qui délivrent des diplômes, ont dû se mobiliser. Un réseau de « points relais conseils » (PRC), financé par le ministère de l'Emploi, a été créé sur tout le territoire. Dans l'Enseignement professionnel, comme dans l'Enseignement agricole ou au ministère de la Jeunesse et des Sports, les dispositifs antérieurs de validation des acquis professionnels ont dû être revus et systématisés. De même dans l'Enseignement supérieur, l'ensemble des établissements ont créé une procédure spécifique de prise en charge des candidats, distincte du dispositif existant jusque-là. En parallèle, d'autres ministères, comme ceux de l'Emploi, des Affaires sociales puis de la Santé ont rendu leurs diplômes accessibles par la VAE en créant leurs propres dispositifs. Au total, ce sont plus de 36 000 dossiers qui ont été examinés par les jurys de VAE en 2004, contre moins de 25 000 en 2003, soit une progression de 47 % alimentée pour une bonne part par les nouveaux « valideurs » (cf. tableau page 2). Ces évolutions ont atténué la position jusque-là prépondérante de l'Éducation nationale, dont les diplômes attirent cependant encore plus d'un candidat à la VAE sur deux. Mais sur le « marché de la VAE », comme sur celui de la formation continue, elle n'est plus la seule ressource pour les salariés expérimentés à la recherche d'un diplôme.

### **Parmi les candidats, plus des deux tiers sont des femmes, près d'un tiers sont au chômage**

Le service d'information et de conseil offert par les PRC est venu s'ajouter, sans s'y substituer, aux dispositifs déjà en place. Une partie des candidats potentiels continue donc de s'adresser directement aux services spécialisés des différents ministères « valideurs », dans les rectorats, à l'université ou dans les directions régionales du ministère de la Jeunesse et des Sports par exemple. Ce faisant, ils se privent peut-être d'une étape utile pour comparer les différentes possibilités offertes par le système de certification professionnelle.

Les PRC ont néanmoins reçu la visite de plus de 70 000 personnes en 2004. Ils permettent d'orienter tous ceux qui s'interrogent sur la VAE vers la solution la plus adaptée à leur projet. Sur l'ensemble des personnes accueillies, sept sur dix environ ont bénéficié d'un entretien conseil. Mais la moitié seulement a été orientée, ou s'est orientée, vers la VAE. Les autres se sont tournées vers d'autres solutions, comme la formation, ou ont renoncé, au moins provisoirement, à leur projet de validation. Un facteur important d'abandon résidait, jusque-là, dans la difficulté à obtenir, dans un délai compatible avec le projet, le financement des prestations VAE. Ces difficultés devraient s'atténuer à l'avenir, avec l'adoption en 2005 d'un accord interprofessionnel sur le développement de la VAE et, surtout, d'un accord relatif à l'aide au retour à l'emploi des demandeurs d'emploi percevant une indemnité chômage, prévoyant pour ces derniers la prise en charge financière des démarches de VAE. ●●●

## ■ Dossiers de VAE présentés et diplômes obtenus

Ministères valideurs	▼ 2003				▼ 2004					
	Dossiers présentés		Diplômes obtenus		Dossiers présentés		Diplômes obtenus			
	Nombre	Répartition	Taux de réussite	Répartition	Nombre	Répartition	Progression depuis 2003	Taux de réussite	Répartition	Progression depuis 2003
Éducation nationale	14 370	57 %	48 %	64 %	19 140	53 %	+ 33 %	56 %	61 %	+ 55 %
Rectorats	3 920	16 %	21 %	8 %	4 560	12 %	+ 16 %	28 %	7 %	+ 55 %
Enseignement supérieur	2 450	10 %	39 %	9 %	4 380	12 %	+ 79 %	39 %	10 %	+ 81 %
Emploi*	3 250	13 %	48 %	15 %	6 650	18 %	+ 105 %	48 %	18 %	+ 104 %
Affaires sociales**	730	3 %	45 %	3 %	1 540	4 %	+ 110 %	38 %	3 %	+ 78 %
Jeunesse et Sports	180	1 %	42 %	1 %	260	1 %	+ 44 %	63 %	1 %	+ 117 %
Agriculture	<b>24 900</b>	<b>100 %</b>	<b>43 %</b>	<b>100 %</b>	<b>36 530</b>	<b>100 %</b>	<b>+ 47 %</b>	<b>49 %</b>	<b>100 %</b>	<b>+ 66 %</b>
<b>Ensemble</b>										

\* Le nombre de dossiers présentés en 2003 a été estimé à partir du nombre de diplômes et titres délivrés en 2003 et du taux de réussite en 2004. \*\* Le nombre de dossiers déposés en 2003 et 2004 a été estimé à partir du nombre de diplômes et titres délivrés sur ces deux années et du taux de réussite au premier trimestre 2005, soit 48 %.

Sources : ministères valideurs. Traitement : Céreq, 2006.

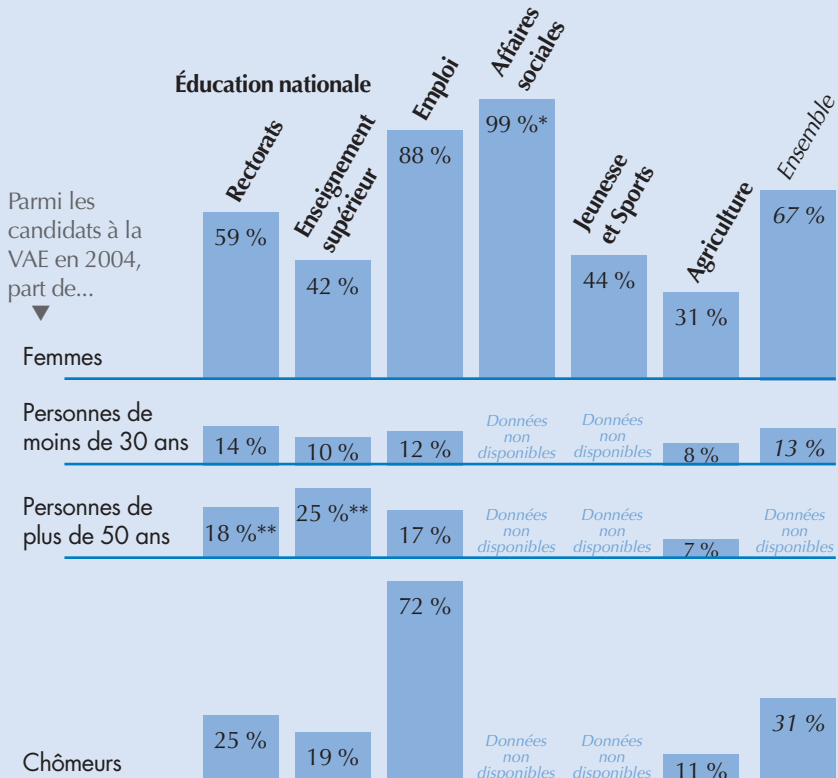
BEATEP • Brevet d'État d'animateur technique de l'Éducation Populaire et de la jeunesse  
 BEES • Brevet d'État d'éducateur sportif  
 BEP • Brevet d'études professionnelles  
 BP • Brevet professionnel  
 BPJEPS • Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport  
 CAP • Certificat d'aptitude professionnelle  
 DEAVS • Diplôme d'auxiliaire de vie sociale  
 DPE • Diplômé par l'État

... La part des demandeurs d'emploi parmi les candidats à la VAE pourrait donc progresser sensiblement et se rapprocher de la place qu'ils occupent parmi les personnes venant s'informer dans les PRC, soit 42 %. En 2004, on en était encore loin, même si depuis 2002 la proportion de candidats demandeurs d'emploi augmente régulièrement pour l'Éducation nationale, jusqu'à représenter un quart de l'ensemble des candidats dans les rectorats et un cinquième dans l'Enseignement supérieur (cf. graphique ci-dessous). Mais pour l'heure, seul le ministère de l'Emploi, qui a mis en place une politique de gratuité de la VAE pour les demandeurs d'emploi, fait figure d'exception avec près de trois quarts de chômeurs parmi les candidats à ses titres. Globalement, seul un tiers des candidats à la VAE sont demandeurs d'emploi. Même si certains jugent cette proportion encore insuffisante,

elle est néanmoins trois fois supérieure à celle des chômeurs dans la population active, preuve que le dispositif est perçu par nombre d'entre eux comme une chance d'améliorer leur position sur le marché du travail, comme l'avait envisagé le législateur.

La VAE intéresse en priorité les femmes. Elles représentent en effet 60 % des personnes qui s'informent dans les PRC et 67 % des candidats à la VAE. Elles sont très largement majoritaires parmi les candidats relevant des ministères de l'Emploi et des Affaires sociales, dont les premiers diplômés ouverts à la VAE concernaient des métiers très féminisés tels aide à domicile ou aide-soignante. La généralisation de la VAE à tous les diplômes de ces certificateurs devrait se traduire par une progression sensible de la place des hommes, comme le laisse déjà entrevoir l'évolution enregistrée sur un diplôme correspondant à des fonctions d'encadrement dans le domaine médico-social : en 2005, sur près de 700 candidats, 40 % étaient des hommes. Par ailleurs, ces derniers sont largement présents parmi les candidats aux diplômes et titres de l'Agriculture, de la Jeunesse et Sports, et de l'Enseignement supérieur.

## ■ Les candidats à la VAE



\* Approximation à partir de la proportion de femmes ayant obtenu le diplôme d'aide à domicile en 2003.

\*\* Plus de 45 ans pour ce qui concerne les candidats à un diplôme de l'Éducation nationale. Ces données ne sont donc pas comparables avec celles des autres valideurs.

Sources : ministères valideurs. Traitement : Céreq, 2006.

## Beaucoup de candidats pour le niveau bac+2, mais aussi pour les premiers niveaux de qualification

Globalement, en 2004, près de quatre candidats à la VAE sur dix tentaient d'obtenir un diplôme de niveau V, près d'un quart visaient un niveau IV, un autre quart un diplôme de niveau bac+2, un sur dix un bac+3 au minimum (cf. tableau page ci-contre). Cette répartition varie toutefois selon les certificateurs. Ainsi, dans les rectorats, ce sont les BTS qui sont les plus demandés. Par ailleurs, plus d'un tiers des candidats s'est orienté vers un diplôme de niveau IV, un baccalaurét professionnel dans deux cas sur trois. Enfin, un petit quart opte pour un CAP ou un BEP, et près de quatre fois sur dix il s'agit d'un CAP Petite enfance qui est obligatoire pour accéder à la titularisation comme agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Pour les diplômes de l'Enseignement supérieur, la majorité des candidats s'orientent vers un diplôme de niveau bac+3 ou bac+4. Plus d'un millier ont

cependant tenté d'obtenir un diplôme de niveau bac+5, dont la croissance a été très forte en formation initiale et donc sur le marché du travail dans la dernière décennie. Les écoles d'ingénieur commencent elles aussi à voir arriver des candidats à la VAE, une centaine en 2004. Mais le DPE, l'ancien dispositif d'accès au diplôme d'ingénieur par validation d'acquis, n'a pas souffert de cette concurrence, au contraire : on comptait 134 ingénieurs DPE en 2004, contre moins d'une centaine les années précédentes. Bien qu'ils soient majoritaires dans l'Enseignement supérieur, les diplômés de niveau II ne représentent que 11 % des dossiers de VAE pour l'Éducation nationale. Globalement, pour ce ministère, la prédominance du niveau bac+2 se confirme donc lorsqu'on cumule les demandes traitées par les rectorats et les universités. Au ministère de l'Agriculture, la répartition des candidats à la VAE est très proche de celle des rectorats : la plupart des candidats visent un bac+2.

En revanche, pour le ministère de la Jeunesse et des Sports, plus de huit candidats sur dix postulent à un diplôme de niveau baccalauréat, qu'il s'agisse d'un BEES, d'un BPJEPS ou d'un BEATEP. Ces diplômes sont très recherchés car ils sont souvent réglementairement indispensables pour exercer en tant qu'éducateur sportif et, en animation, ils correspondent au premier niveau de qualification reconnu par les employeurs. Au ministère de l'Emploi, huit candidats sur dix tentent un titre de niveau V. On retrouve cette même prédominance au sein des formations dispensées par l'AFPA, puisque, en moyenne, près de 70 % de ses stagiaires préparent un diplôme de ce niveau. Elle est liée au fait que la majorité de l'offre de certification du ministère de l'Emploi se situe à ce niveau mais aussi, sans doute, au mode d'évaluation retenu par ce certificateur. Le ministère de l'Emploi a en effet choisi d'évaluer les candidats à la VAE en situation de travail, réelle ou reconstituée, alors que les autres certificateurs font de la production d'un dossier la pièce maîtresse de leur dispositif d'évaluation. Déjà longuement expérimentée par l'AFPA pour les stagiaires en fin de formation, la mise en situation de travail a été jugée plus adaptée à la nature des qualifications évaluées et plus accessible à son public cible, les demandeurs d'emploi peu qualifiés. Mais considérant, à l'instar des autres certificateurs, que la confrontation des candidats à la mise en mots de leur expérience est une étape indispensable dans le processus de réappropriation et de valorisation de cette expérience, le ministère de l'Emploi a récemment ajouté la constitution d'un dossier à sa procédure d'évaluation.

La VAE n'en était encore qu'à ses prémices pour les Affaires sociales en 2004 et n'a débuté qu'en 2005 pour la Santé. Un seul diplôme, le DEAVS, étant accessible par cette voie, mais le nombre conséquent de candidatures pour ce diplôme est venu renforcer la part globale des diplômes de niveau V dans l'ensemble des diplômes auxquels postulent les candidats à la VAE. Au total, sur l'ensemble

des ministères, deux tiers des candidats à la VAE ont cherché à obtenir un des premiers niveaux de qualification reconnu. Cela apparaît relativement conforme aux vœux des promoteurs du dispositif, qui ont toujours insisté sur la priorité à accorder au public non qualifié. Mais cette répartition pourrait encore évoluer du fait de la généralisation de la VAE à l'ensemble des diplômés des Affaires sociales et de la Santé. Déjà en 2005, l'ouverture à certains diplômes de niveau bac+2 (éducateur spécialisé, assistante sociale) ou bac+3 (médiateur familial ou responsable de services médico-sociaux) s'est traduite par un accroissement considérable du nombre de candidats : de moins de 7 000 en 2004, il est passé à environ 30 000 en 2005, 40 000 étant prévus pour 2006.

## De la candidature au diplôme

Les candidats à la VAE ont dans l'ensemble près d'une chance sur deux d'obtenir la totalité de leur diplôme à l'issue de leur prestation devant le jury de validation. Mais là encore, ce taux de réussite varie nettement selon les certificateurs (cf. tableau page ci-contre). Il oscille entre 28 et 63 %, et pour ce qui concerne l'Enseignement supérieur, les écarts sont très importants d'une université à l'autre.

Pour certains types de diplômes, tels les BTS ou BEP, ce taux est identique à celui des candidats sortant de formation continue. Pour d'autres, comme les baccalauréats professionnels ou les CAP, il reste inférieur de dix points. Un seul diplôme, le BP, apparaît comme particulièrement sélectif en VAE : le taux de réussite n'est que de 40 % contre 70 % en formation continue. Par ailleurs, les chances de réussite peuvent varier de manière importante au sein d'une même catégorie de diplômes. Ainsi elles sont fortes, autour de 65 %, pour certains BTS, comme ceux du commerce. Mais pour d'autres, le BTS d'opticien par exemple, elles ne sont que de 30 %. On trouve ce même taux de réussite, relativement faible, pour le BP coiffure. Ce qui laisse supposer que les jurys, au sein desquels siègent des professionnels, font preuve d'une certaine réticence à délivrer les diplômes qui permettent à leurs titulaires d'exercer à leur compte.

## Ce qui a changé avec la VAE

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) a été adopté le 20 janvier 2002 dans le cadre de la Loi de modernisation sociale. Il est venu modifier un dispositif déjà existant depuis 1992, la validation des acquis professionnels (VAP) :

- Les candidats ont désormais la possibilité d'obtenir la totalité d'un titre ou d'un diplôme par une validation des acquis.
- La procédure a été généralisée à l'ensemble des certifications des ministères valideurs.
- La durée minimale de l'expérience requise pour accéder à la validation a été ramenée à 3 ans, au lieu de 5 ans.
- Les acquis professionnels pris en compte ont été élargis à l'expérience acquise dans le cadre d'une activité non salariée ou bénévole.
- Les modalités d'évaluation des candidats ont été diversifiées.
- Un droit au congé pour validation d'acquis est institué pour les salariés.
- Les dépenses de validation d'acquis deviennent éligibles au titre de la formation continue pour les entreprises.

## Les diplômes visés par les candidats à la VAE

Niveaux du diplôme visé par les candidats à la VAE en 2004		V	IV	III	II	I	Total
		CAP, BEP*	Bac pro*	Bac+2	Bac+3 ou 4	Bac+5 ou plus	
<b>Ministères valideurs</b>							
Éducation nationale	Rectorats	24 %	34 %	42 %			100 %
	Enseignement supérieur			17 %	59 %	24 %	100 %
	Ensemble	19 %	28 %	37 %	11 %	5 %	100 %
Emploi		82 %	16 %	2 %			100 %
Affaires sociales		100 %					100 %
Jeunesse et Sports		11 %	84 %	5 %			100 %
Agriculture		30 %	33 %	37 %			100 %
<b>Ensemble</b>		<b>42 %</b>	<b>23 %</b>	<b>25 %</b>	<b>7 %</b>	<b>3 %</b>	<b>100 %</b>

\* Diplôme de référence du niveau pour l'éducation nationale, ayant des équivalents chez les autres ministères valideurs.

Sources : ministères valideurs. Traitement : Céreq, 2006.

En l'état actuel des données disponibles, il est encore très difficile de savoir dans quelle proportion, et dans quel délai, le tiers des candidats qui n'obtient qu'une « validation partielle » parvient à décrocher le diplôme visé. La durée de vie des unités délivrées par la VAE étant de cinq ans, il est trop tôt pour faire un bilan de tous les parcours de validation engagés.

## La VAE, une voie complémentaire à la formation continue ?

Globalement, la VAE reste une voie d'accès quatre fois moins utilisée par les adultes que la formation continue pour obtenir un diplôme. Dans quelques spécialités elle fait toutefois quasiment jeu égal. C'est notamment le cas pour l'hôtellerie-restauration au niveau baccalauréat professionnel ou BTS, ainsi que pour certains diplômes relatifs aux services à la personne, comme le CAP Petite enfance, la mention complémentaire d'Aide à domicile, ou aux services aux entreprises tels la sécurité ou l'accueil. La VAE est également quatre fois moins utilisée que la « candidature libre ». Mais les pratiques sont très différentes selon le type de diplôme visé. Pour les BTS, les candidats libres sont deux fois et demi plus nombreux que les candidats à la VAE. Pour les baccalauréats professionnels l'écart entre ces deux modalités d'accès aux diplômes n'est que de 35 %. De fait, la VAE occupe une place de plus en plus significative à ce niveau : elle est désormais choisie par 22 % des adultes cherchant à obtenir un baccalauréat professionnel, alors que globalement elle ne représente guère plus d'un dixième des candidatures d'adultes à un diplôme de l'Éducation nationale. La place de la VAE parmi les BTS, qui sont beaucoup plus demandés en formation continue que le baccalauréat professionnel, reste plus modeste, de 13 %. Mais dans quelques spécialités, telle l'assistance de direction ou la comptabilité-gestion, elle peut dépasser les 20 %. Pour ce qui concerne les CAP, et notamment pour le peu qui concerne les CAP, et notamment pour le peu qui concerne les CAP, et notamment pour le peu qui concerne les CAP, elle fait presque jeu égal avec la formation continue. Elle reste toutefois beaucoup moins utilisée que la candidature libre. Au final, seul 11 % des adultes qui tentent d'obtenir un CAP empruntent la voie de la VAE.

Tous les certificateurs bénéficient de l'attractivité grandissante de la VAE comme mode d'accès à la qualification. Ainsi pour le ministère de l'Emploi, elle représente un tiers des candidats au diplôme d'Assistante de vie, sachant que le nombre d'adultes en formation sur ce cursus augmente de façon importante. Au niveau des Affaires sociales, quelques diplômes récemment ouverts à la VAE font l'objet d'un afflux de demandes : sur 10 000 DEAVS délivrés en 2004, 42 % l'ont été à l'issue d'une VAE, alors que les effectifs en formation, stables jusque-là, ont quasiment doublé. L'accès au DEAVS par la VAE est manifestement devenu une voie complémentaire à la formation continue.

## La VAE en statistiques

L'analyse présentée dans ce *Bref* s'appuie sur l'ensemble des statistiques mises à disposition par les différents ministères valideurs. Ainsi, la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du ministère de l'Éducation nationale (DEP) publie des données très détaillées, concernant aussi bien l'Enseignement professionnel que supérieur. Pour le ministère de l'Emploi, un état des lieux a été publié par la direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares). Le ministère de l'Agriculture diffuse ses données en ligne sur son site. Quant aux autres ministères, ils ont mis à disposition des notes internes, comportant quelques données globalisées sur la validation des acquis professionnels (VAP) et des données hétérogènes sur la VAE en 2003 et 2004.

D'un ministère à l'autre, les indicateurs collectés et la manière de traiter les données sont toutefois très hétérogènes. Par ailleurs, les flux de passage dans les services d'information, ainsi que la part des candidats ayant choisi d'être accompagnés dans leur démarche de validation, sont inégalement renseignés. Les analyses présentées ici sont donc centrées sur les volumes de personnes accueillies dans les différents réseaux d'information, sur la répartition des publics des PRC (points relais conseil) et la répartition des candidats à la VAE selon les différents ministères valideurs.

De même du côté de la Santé, une très forte demande de VAE s'est faite jour dès la mise en place du dispositif en 2005. Elle est très probablement liée au nombre important de personnels « faisant fonction d'aide-soignant » sans en avoir le diplôme. C'est un phénomène de même nature que l'on constate pour le DEES. Il n'a surpris personne dans la mesure où, là aussi, nombreux sont les personnels « faisant fonction d'éducateur spécialisé », une situation depuis longtemps dénoncée par les professionnels. Dans l'ensemble du secteur sanitaire et social, il faudra donc examiner attentivement le nombre des formations accordées en cours d'emploi dans les prochaines années pour savoir si la VAE vient remplacer, au moins partiellement, la formation continue qui reste pour l'heure relativement coûteuse pour les employeurs ou si les deux dispositifs se complètent.

Un examen approfondi par spécialité de formation reste également à mener au niveau de l'Éducation nationale pour évaluer les effets de la VAE, et savoir si elle vient se substituer à d'autres voies permettant d'obtenir une certification ou si elle contribue réellement à faire progresser le nombre d'adultes accédant aux diplômes. Au sein de ce ministère, les candidatures hors formation initiale ont globalement augmenté entre 2002 et 2004. Mais cet accroissement général masque des situations inégales : les candidatures ont progressé pour les BTS et les CAP, elles sont restées stables pour les baccalauréats professionnels, mais ont légèrement diminué pour les BP et les BEP. Qui plus est, ces tendances ne sont pas homogènes selon les spécialités de diplômes. Ainsi parmi les BTS les plus demandés en VAE, certains, Assistante de direction par exemple, comptent de moins en moins de candidatures libres ou de candidats en formation initiale. Pour d'autres au contraire, comme celui d'Assistante gestion, ces candidatures non-VAE progressent. Affaire à suivre donc...

Chantal Labruyère (Céreq).

## Sources statistiques

- Ministère de l'Éducation nationale : *Note d'information*, numéros 03-01, 03-04, 03-56, 04-13, 04-36, 05-03 et 05-29, disponibles sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).
- Ministère de l'Emploi : *Premières informations Premières synthèses*, numéros 2004-41.1 et 2005-41.2, disponibles sur [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr).
- À consulter sur internet : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr).

## À lire également...

- *Logiques d'accès la VAE et parcours de validation*, F. Kogut-Kubiak, Ch. Morin, E. Personnaz, N. Quintero et F. Séchaud, RELIEF, n° 12, Céreq, janvier 2006.

ISSN - 0758 1858

Céreq

Direction de la publication : Michel Quéré. Rédaction : Isabelle Bonal. Commission paritaire n° 1063 ADEP. Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source. Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 02. Tél. 04 91 13 28 28. Fax 04 91 13 28 80.

<http://www.cereq.fr>

Imprimé par le Céreq

# Bref

Pour en  
**savoir plus...**

## À lire sur la validation des acquis

### ► Les données statistiques du ministère de l'Éducation nationale

- **La validation des acquis de l'expérience poursuit son développement en 2004**  
François Ancel, *Note d'information*, n° 05-29, octobre 2005.
- **La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2004**  
Annie Le Roux, *Note d'information*, n° 05-28, octobre 2005.
- **Bilan de la validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2003**  
Annie Le Roux, *Note d'information*, n° 05-03, février 2005.
- **Le succès de la validation des acquis de l'expérience pour obtenir un diplôme à finalité professionnelle s'amplifie en 2003**  
François Ancel, *Note d'information*, n° 04-36, décembre 2004.
- **Le succès croissant de la validation des acquis se confirme en 2002**  
François Ancel, *Note d'information*, n° 04-13, mai 2004.
- **La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2002 : une forte progression**  
Annie Le Roux, *Note d'information*, n° 03-56, novembre 2003.
- **Le succès croissant de la validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel s'est confirmé en 2001**  
François Ancel, *Note d'information*, n° 03-04, janvier 2003.
- **Le développement de la validation des acquis professionnels se poursuit dans l'enseignement supérieur en 2001**  
Annie Le Roux, *Note d'information*, n° 03-01, janvier 2003.

### ► Les données statistiques du ministère chargé de l'Emploi

- **La VAE au sein du ministère chargé de l'Emploi en 2004**  
Camille Bonaiti, *Premières informations Premières synthèses*, n° 41.2, octobre 2005.
- **La validation des acquis de l'expérience au sein du ministère chargé de l'Emploi en 2003 : une rapide montée en charge**  
Camille Bonaiti, *Premières informations Premières synthèses*, n° 41.1, octobre 2004. ●●●

Ce supplément est disponible uniquement sur la version électronique de Bref.

Il contient des liens, de couleur verte, qui permettent de naviguer sur le site internet du Céreq ou vers les publications mentionnées.

## ► Le Céreq a publié sur la VAE...

- **Logiques d'accès à la VAE et parcours de validation**

Françoise Kogut-Kubiak, Christine Morin, Elsa Personnaz, Nathalie Quintero, Frédéric Séchaud.

RELIEF, n° 12, janvier 2006.

- **Parcours de VAE, des itinéraires complexes, longs, à l'issue incertaine**

Elsa Personnaz, Nathalie Quintero, Frédéric Séchaud.

Bref, n° 224, novembre 2005.

- **« La validation de l'expérience : sanction d'un parcours de compétences ? »**

Emmanuel Triby.

in *Construction et valorisation des compétences : l'apport des analyses longitudinales. XI<sup>es</sup> journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*, RELIEF, n° 8, avril 2005.

- **« La validation des acquis de l'expérience dans un marché interne »**

Pierre Beret, Marella Lewandowski.

in *Construction et valorisation des compétences : l'apport des analyses longitudinales. XI<sup>es</sup> journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*, RELIEF, n° 8, avril 2005.

- **Validation des acquis de l'expérience : objectif partagé, pratiques diversifiées**

Chantal Labruyère, José Rose.

NEF, n° 15, mai 2004.

- **Les entreprises et la validation des acquis professionnels**

Josiane Paddeu, Alain Savoyant.

NEF, n° 3, octobre 2003.

- **Entre validation de l'expérience et formation. Une voie d'accès à la qualification des ouvriers**

Olivier Liaroutzos, Françoise Lozier, Josiane Paddeu.

Bref, n° 203, décembre 2003.

- **La validation des acquis professionnels. Bilan des pratiques actuelles, enjeux pour les dispositifs futurs**

Chantal Labruyère, Josiane Paddeu, Alain Savoyant, Josiane Teissier, Bernardine Rivoire.

Bref, n° 185, avril 2002.

- **Évaluer les acquis de l'expérience. Entre normes de certification et singularité des parcours professionnels**

Edith Kirsch, Alain Savoyant (collab.)

Bref, n° 159, décembre 1999.

### À lire également...

VAE : construire une professionnalisation durable. Rapport d'étape.

André Gauron, Chantal Labruyère, José Rose, Claude Sauvageot.

La Documentation française, Paris, 2004.

### Dans la revue FORMATION EMPLOI

► « Autour de l'expérience et de sa validation »

Dossier de la revue *Formation Emploi* n° 88, octobre-décembre 2004

« La validation des acquis de l'expérience, nouveaux enjeux, nouveaux débats »

Entretien avec Chantal Labruyère et José Rose, réalisé par Jean-Frédéric Vergnies.

« Les stratégies d'acteurs face à la validation des acquis en Basse-Normandie »

Abdel Rahamane Baba-Moussa.

« Parler d'expérience »

Philippe Astier.

« Du travail collectif au collectif de travail : développer des stratégies d'expérience »

Sandrine Caroly et Yves Clot.

- « Les enjeux de la mesure des acquis en entreprise d'entraînement »

Cédric Frétygné

► « L'expérience revisitée à l'occasion de la validation des acquis professionnels »

Jacqueline Magnier, Christiane Werthe.

*Formation Emploi*, n° 75, juillet-septembre 2001.